

**INFORMATION IMPORTANTE
CONCERNANT « LES DÉCLARATIONS D'ORGANISATION DE
MANIFESTATION SPORTIVE NON MOTORISÉE SUR UNE VOIE
OUVERTE A LA CIRCULATION PUBLIQUE, SANS
CLASSEMENT FINAL DES PARTICIPANTS »**

Le Bureau de la surveillance du réseau routier du Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire nous a informés de la publication de l'imprimé opposable CERFA n°13447*02 concernant les organisations référencées ci-dessus.

Le dossier en un exemplaire est à adresser à chaque Préfet compétent et non au sous-préfet, au plus tard un mois avant la date prévue de la manifestation.

Document téléchargeable sur le site du ministère de l'Intérieur et sur le site service public :

http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/vos_demarches/vehicules/cerfa-1344702/downloadFile/attachedFile/Cerfa_13447_02.pdf?nocache=1202744803.24



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,

Nous sommes là pour vous aider

DECLARATION D'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION SPORTIVE NON MOTORISÉE SUR UNE VOIE OUVERTE A LA CIRCULATION PUBLIQUE, SANS CLASSEMENT FINAL DES PARTICIPANTS

(Article R.331-13 du code du sport et arrêté du 1^{er} décembre 1969 portant application du décret n°66-1366).

Vous comptez organiser sur une voie ouverte à la circulation publique une manifestation sportive ne comprenant pas de véhicules terrestres à moteur. La réglementation vous impose de remplir une déclaration dans les deux cas suivants :

- cette manifestation ne comporte pas de classement final en fonction de la vitesse pratiquée ;
- cette manifestation prévoit des points de rassemblement ou de contrôle de plus de vingt véhicules sur la voie publique ou sur ses dépendances.

1 LE (OU LES) ORGANISATEUR(S) :

Vos nom et prénom : _____

Adresse complète : _____

Code postal

Ville ou Commune

Votre numéro de téléphone : _____ Votre numéro de télécopie : _____

Votre adresse électronique : _____ @ _____

Le cas échéant, la raison sociale de votre établissement : _____

Son adresse complète : _____

Code postal

Ville ou Commune

Numéro de téléphone : _____ Numéro de télécopie : _____

Adresse électronique : _____ @ _____

2 VOUS SOUHAITEZ ORGANISER (Cochez la case correspondante) :

Une manifestation cycliste

Une manifestation pédestre

Autres⁽¹⁾ (précisez) _____

(1) Ex : manifestation équestre, rollers, etc ...

3 LIEU D'ORGANISATION :

.../...

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives pour les personnes concernées et la possibilité pour celles-ci de rectifier ces données.



N° 13447*02

4 DATE ET DURÉE DE LA MANIFESTATION :

5 NOMBRE ATTENDU DE PARTICIPANTS :

A : _____ , le _____

Signature du déclarant:

◆ A QUI TRANSMETTRE LA DÉCLARATION ? : Si la manifestation se déroule dans un département :

Veuillez transmettre la déclaration au Préfet du département du domicile de l'organisateur ou du siège de l'association organisatrice.

 Si la manifestation se déroule dans plusieurs départements :

Veuillez transmettre la déclaration au préfet de chaque département traversé.

◆ PIÈCES À JOINDRE A LA DÉCLARATION :

- Le parcours et l'horaire de la manifestation ;
- La liste des communes traversées ;
- Le programme ou le règlement de la manifestation.
- Une attestation de police d'assurance souscrite par l'organisateur de la manifestation et couvrant sa responsabilité civile ainsi que celle des participants à la manifestation et de toute personne, nommément désignée par l'organisateur, prêtant son concours à l'organisation de la manifestation.

◆ DELAI DE DEPOTVous devez transmettre le dossier de déclaration par voie électronique, postale ou au guichet, **en un exemplaire** à chaque préfet compétent, au plus tard un mois avant la date prévue pour la tenue de la manifestation sportive.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives pour les personnes concernées et la possibilité pour celles-ci de rectifier ces données.